

DOCUMENT DE LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

SUR LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ ET SUR LE DÉSARMEMENT EN EUROPE, TENUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PERTINENTES DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA RÉUNION DE MADRID DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

- (1) Les représentants des États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande, les États-Unis d'Amérique, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie ont siégé à Stockholm du 17 janvier 1984 au 19 septembre 1986, conformément aux dispositions concernant la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe contenues dans le Document de clôture de la Réunion tenue à Madrid dans le cadre des Suites de la CSCE.
- (2) Les participants ont entendu le 17 janvier 1984 une allocution du Premier Ministre de la Suède, le défunt Olof Palme.
- (3) Des déclarations d'ouverture ont été faites par les Ministres des affaires étrangères et autres Chefs de délégation. Le Premier Ministre de l'Espagne, ainsi que les Ministres et hauts fonctionnaires de plusieurs autres États participants, ont également pris ultérieurement la parole devant la Conférence. Le Ministre des affaires étrangères de la Suède a prononcé une allocution le 19 septembre 1986.
- (4) Le Secrétaire général des Nations Unies a pris la parole devant la Conférence le 6 juillet 1984.
- (5) Des contributions ont été présentées par les États méditerranéens non participants suivants: Algérie, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie.
- (6) Les États participants ont rappelé que l'objectif de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, en tant que partie intégrante et substantielle du processus multilatéral amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est d'entreprendre, par étapes, de nouvelles actions, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'oeuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement, de manière à donner effet et expression au devoir qu'ont les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles ainsi que dans leurs relations internationales en général.
- (7) Les États participants ont reconnu que la série de mesures de confiance et de sécurité, se complétant mutuellement, adoptées dans le présent document et qui sont conformes au Mandat